



# Liens entre le projet PROSCeSS et Santé publique France

### Le Projet PROSCeSS

Le projet PROSCeSS (PROmotion de la Santé dans les Clubs de SportS) a démarré en 2018, grâce à un partenariat entre Santé publique France, Université Côte d'Azur et Université de Lorraine. Ces trois partenaires ont été rejoints en 2022 par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le projet PROSCeSS a pour objectifs de promouvoir la santé dans les clubs de sport et de les accompagner à devenir des milieux de vie promoteurs de santé. Afin de permettre aux clubs de sport d'agir en faveur de la promotion de la santé, l'équipe projet a créé plusieurs interventions, comme une formation MOOC ainsi qu'un accompagnement à la promotion de la santé à destination des clubs de sports, que l'équipe projet souhaiterait déployer au niveau national.

Ce document a ainsi pour but de présenter individuellement aux acteurs cités dans la stratégie de déploiement leur rôle, les actions qu'ils peuvent effectuer et la temporalité dans laquelle les faire.

Actions	Temporalité
Stratégie « plaidoyer »	
Transmettre des informations sur le bien-fondé de la démarche PROSCeSS et sur l'accompagnement (au moins une fois par an) (plai1)	2024
Associer l'équipe PROSCeSS aux actions entreprises et plaidoyers portés dans ces organisations ( <b>au moins une fois par an</b> ) (plai2)	2024
Informer l'équipe PROSCeSS des opportunités de plaidoyers ( <b>au moins une fois par an</b> ) (plai3)	2024
Former au plaidoyer les formateurs PROSCeSS (plai4)	2024 - 2025

### **Actions**

## Stratégie « recherche »

Flécher des financements de recherche sur la promotion de la santé au sein des clubs sportifs (au moins 2) (rec1)

-

Soutenir l'évaluation et la documentation scientifique de l'accompagnement PROSCeSS (2 fois par an) (rec2)

-

Proposer des communications sur la recherche PROSCeSS et des partenariats de financement avec l'équipe PROSCeSS (2 fois par an) (rec1)

2024

. . . .

2026

#### Autres acteurs effectuant les mêmes actions :

- Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS) (plai1; plai2);
- Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS) (plai1; plai2);
- Conseils départementaux (plai1; plai2);
- Conseils régionaux (plai1; plai2);
- Fabriques de territoire (plai1; plai2);
- Régions (rec1);
- Universités (rec2; rec3);
- Laboratoires de recherche (rec2);
- Métropoles (rec3);
- Agences Régionales de Santé (ARS) (plai1; plai2; plai3).
- Promotion Santé Régionale (rec2);
- Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) (plai1; plai2; plai3; rec2);
- Réseau français des Villes-Santé (plai1; plai2);
- Fédérations sportives (plai1; plai2; plai3);
- Équipe PROSCeSS (plai4);
- Agence Nationale de la Recherche (ANR) (rec1):
- Institut pour la Recherche en Santé
  Publique (IReSP) (rec1);
- Union Européenne (rec1);

- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)
- Fédération Promotion Santé (plai1; plai2; plai3):
- Ministère des Sports et des Jeux
  Olympiques et Paralympiques (plai1; plai2; plai3; rec3) :
- Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (plai1; plai2; plai3);
- Agence Nationale du Sport (plai1; plai2; plai3).
- Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) (rec2; rec3);
- Comité National Olympique et Sportif
  Français (CNOSF) (plai1; plai2; plai3);
- Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) (plai1; plai2);
- Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS)
   (plai1; plai2):
- Association des Maires de France (AMF) (Plai1; plai2)